

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 15 JANVIER 2020, À 19 HEURES 00, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard
East Broughton / M. François Baril
Irlande / M. Jean François Hamel
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / M. Dave Lachance
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également cette séance.

2020-01-8616

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2019

3.2 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

5 - CORRESPONDANCE

6 - COMITÉS MRC

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 - Entente sectorielle - Égalité homme femme

7.2 - Entente sectorielle - CALQ

7.3 - Entente sectorielle - Service de proximité

7.4 - Souper des municipalités

7.5 - Adoption de la Déclaration Commune de Services

7.6 - Cotisation TREMCA

7.7 - Hébergement – Dossier immigration 2020

7.8 - BAPE – État des lieux sur l'amiante

7.9 - Récupération Frontenac

7.10 - Technicien en environnement

7.11 - Demandes d'aide financière

- 7.11.1 - E2RT
- 7.11.2 - CDAA
- 7.11.3 - Centre d'archives historique de la Région de Thetford
- 7.11.4 - Centre de pédiatrie sociale des Appalaches
- 7.11.5 - Conseil des aînés - Travailleuses de milieu
- 7.11.6 - Conseil des aînés de la MRC des Appalaches - Bienveilleurs
- 7.11.7 - TVCRA
- 7.11.8 - Magasin général O'Brien
- 7.11.9 - APLTI - Association de Protection du Lac à la Truite d'Irlande
- 7.11.10 - GROBEC
- 7.11.11 - CTMP

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

- 8.1.1 - Certificat de conformité - Ville de Thetford Mines
 - 8.1.1.1 - Règlement n° 745 - Thetford Mines
- 8.1.2 - Certificats de conformité - Municipalité d'Adstock
 - 8.1.2.1 - Règlement 255-19 - Municipalité d'Adstock
 - 8.1.2.2 - Règlement 256-19 - Municipalité d'Adstock
 - 8.1.2.3 - Règlement 257-19 - Municipalité d'Adstock
- 8.1.3 - Certificat de conformité - Municipalité Saint-Julien
 - 8.1.3.1 - Règlement 372 - Municipalité de Saint-Julien

8.2 - Fonctionnaires désignés du règlement relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

9.1 - Dépôt - SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC À LA TRUITE D'IRLANDE 2019

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 - Nomination - Délégué - Table sectorielle Municipale
- 10.2 - Projets - Fonds de développement des territoires - FDT
 - 10.2.1 - Volet Intermunicipal - Fonds de développement des territoires
 - 10.2.1.1 - FDT - La brume des sommets - Saint-Julien
 - 10.2.1.2 - FDT - Pédagogique enfant nature - CPE Le Champignon
 - 10.2.1.3 - FDT - Maximisation du simulateur incendie - East Broughton
 - 10.2.2 - Volet local - Fonds de développement des territoires
 - 10.2.2.1 - FDT - Aire de repos dans le sentier pédestre au Parc des cervidés - Club de chasse et pêche de St-Méthode et St-Daniel
 - 10.2.2.2 - FDT - Zone interactive - Adstock
 - 10.2.2.3 - FDT - Aménagement d'un local de loisirs pour les adolescents - Kinnear's Mills
 - 10.2.2.4 - FDT - Bac à jouets libre-service dans le parc municipal - Kinnear's Mills
 - 10.2.2.5 - FDT - Développement des attraits touristiques du Barrage Pomerleau - Sainte-Clotilde-de-Beauce
 - 10.2.2.6 - FDT - Éclairage de scène et équipements techniques à l'église Holy Trinity, phase 2 - Irlande
 - 10.2.2.7 - FDT - Vivre au sommet des Appalaches - Saint-Julien

- 10.2.2.8** - FDT - Prolongement du sentier pédestre de la rivière Bullard - Saint-Jean-de-Brébeuf
- 10.2.2.9** - FDT - Aménagement d'espaces familiaux au Musée minéralogique et minier de Thetford Mines - Musée minéralogique et minier de Thetford Mines
- 10.2.2.10** - FDT - Embellir-cueillir-unir/ Les Incroyables comestibles phase 3 - Thetford Mines
- 10.2.2.11** - FDT - Aménagement du deuxième étage de la Station des arts - Thetford Mines
- 10.2.2.12** - FDT - Mise en place d'un projet d'Éco-cup événementiels - Thetford Mines
- 10.2.2.13** - FDT - Aménagement d'un jeu d'eau dans le secteur de Robertsonville - Thetford Mines
- 10.2.2.14** - FDT - Ajout d'un module 18 mois-5 ans dans le parc-école de Robertsonville - Thetford Mines
- 10.2.2.15** - FDT - Ajout d'un module 18 mois-5 ans dans le parc de la rue Coleraine - Thetford Mines
- 10.2.2.16** - FDT - Ajout d'un module 18 mois-5 ans dans le parc du quartier Saint-Maurice - Thetford Mines
- 10.2.2.17** - FDT - Module de jeux au site patrimonial de St-Jacques-de-Leeds - Saint-Jacques-de-Leeds
- 10.2.2.18** - FDT - Sentier lumineux au site patrimonial de St-Jacques-de-Leeds - Saint-Jacques-de-Leeds
- 10.2.2.19** - FDT - Plan d'aménagement - Saint-Julien

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Comité d'abattage d'arbres

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

2020-01-8617

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2019

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2019.

Adoptée

2020-01-8618

3.2 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019.

Adoptée

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

COBARIC

Dominique Gagnon-Bourget : Stratégie jeunesse

5 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est inscrite à l'ordre du jour.

6 - COMITÉS MRC

CSP

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2020-01-8619

7.1 - Entente sectorielle - Égalité homme femme

Attendu que le Secrétariat à la condition féminine (SCF) déploie son intervention régionalement notamment par des ententes sectorielles de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

Attendu que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Attendu que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Attendu que la région de la Chaudière-Appalaches est une des cinq régions sélectionnées pour mettre en œuvre une entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

Attendu que la priorité régionale « Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir » identifie l'action « Développer des milieux favorisant l'égalité des genres et l'implication des femmes »;

Attendu que l'entente sectorielle de développement permet de mettre en œuvre la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 dont un des volets vise la parité dans les lieux décisionnels;

Attendu que l'aide financière accordée dans le cadre de l'entente correspond à un maximum de 80 % et qu'un minimum de 20 % doit être assuré par les partenaires du milieu;

Attendu que la contribution du SCF s'élève à 200 000\$ pour la durée de l'entente, soit les périodes 2019-2020 et 2020-2021;

Attendu que le Réseau des groupes de femmes de la Chaudière-Appalaches a été désigné comme organisme mandataire de l'entente et, qu'à ce titre, il reçoit et administre les sommes provenant du SCF;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que :

- la MRC des Appalaches soit signataire de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elle y contribue à la hauteur de 2 000 \$ par année pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021 en ressources matérielles et humaines;
- Monsieur Paul Vachon, préfet, soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement;
- la MRC accepte que le Réseau des groupes des femmes de la région de la Chaudière-Appalaches agisse à titre d'organisme mandataire de l'entente sectorielle de développement.

Adoptée

2020-01-8620

7.2 - Entente sectorielle - CALQ

Attendu que le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a, conformément à la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02), pour objet de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres ainsi que d'en favoriser le rayonnement;

Attendu que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Attendu que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Attendu que l'une des priorités de la région de la Chaudière-Appalaches consiste à mettre en valeur et donner accès à la culture;

Attendu que le comité régional de sélection des projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a accepté, lors de sa rencontre tenue le 28 novembre 2019, que soit injectée dans une entente sectorielle de développement la somme totale de 160 000\$ pour la durée de l'entente, soit les périodes 2019-2020 et 2020-2021;

Attendu que la MRC de L'Islet a été désignée comme fiduciaire de l'entente par le comité régional de sélection des projets FARR et, qu'à ce titre, elle reçoit et administre les sommes issues du FARR;

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement que :

- la MRC des Appalaches soit signataire d'une entente sectorielle de développement visant notamment le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels de même qu'aux organismes artistiques professionnels;
- Monsieur Paul Vachon, préfet, soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement;
- la MRC accepte que la MRC de L'Islet agisse à titre de fiduciaire de l'entente sectorielle de développement.

Adoptée

2020-01-8621

7.3 - Entente sectorielle - Service de proximité

Attendu que la priorité régionale « Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir » identifie l'action « Soutenir la rétention des résidents par le maintien, l'amélioration et le développement d'une offre de services de proximité apte à assurer la pérennité des communautés »;

Attendu que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Attendu que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Attendu qu'une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le véhicule le plus approprié pour établir une vision commune relative aux

services de proximité et pour soutenir le maintien des services de proximité dans la région;

Attendu que le comité régional de sélection des projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a accepté lors de sa rencontre tenue le 28 novembre 2019 que soit injectée dans l'entente sectorielle de développement la somme de 750 000 \$ pour les périodes 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

Attendu que la MRC de Bellechasse a été désignée comme mandataire de l'entente par le comité régional de sélection des projets FARR et, qu'à ce titre, elle reçoit et administre les sommes issues du FARR;

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement que :

- la MRC des Appalaches soit signataire d'une entente sectorielle de développement pour le soutien des services de proximité dans la région de la Chaudière-Appalaches;
- Monsieur Paul Vachon, préfet, soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement;
- la MRC accepte que la MRC de Bellechasse agisse à titre de mandataire de l'entente sectorielle de développement.

Adoptée

7.4 - Souper des municipalités

Une discussion a lieu quant au moment du souper des municipalités pour 2020. Il est convenu que celui-ci se tiendra lors de la semaine des municipalités.

2020-01-8622

7.5 - Adoption de la Déclaration Commune de Services

Considérant qu'en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale.

Considérant que les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente.

Considérant que le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat.

Considérant l'adoption de la *Déclaration commune de services* lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019.

Considérant que l'adoption de la Déclaration commune de services est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec.

Considérant que la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs.

Considérant que RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué.

Considérant que le RÉSEAU ACCÈS PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec.

Considérant que pour adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la

MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services.

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adhérer à la *Déclaration commune de services* de la Table sur le développement local et régional.

Adoptée

2020-01-8623

7.6 - Cotisation TREMCA

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adhérer à la *TREMCA* pour l'année 2020 et de payer la cotisation de 10 000 \$.

Adoptée

2020-01-8624

7.7 - Hébergement - Dossier immigration 2020

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement que la MRC octroie pour l'année financière 2020, un montant de 7200\$ à l'organisme Intégration communautaire des Immigrants (ICI) dans le but de louer un appartement qui sera mis à la disposition temporaire des immigrants qui arrivent dans notre région où viennent visiter notre région pour s'y établir.

Adoptée

7.8 - BAPE - État des lieux sur l'amiante

Le préfet, M. Vachon, informe le conseil des maires que la date limite pour signifier leur intention de déposer un mémoire est le 4 février, et que la date limite pour les dépôts est le 12 février.

2020-01-8625

7.9 - Récupération Frontenac

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de mandater le comité exécutif pour qu'il planifie une rencontre avec la direction de Récupération Frontenac afin de s'entendre quant à la proposition de réouverture de l'entente.

Adoptée

2020-01-8626

7.10 - Technicien en environnement

Il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement de procéder à l'ouverture d'un poste de technicien en environnement suite à la nomination de Mme Renée Vachon au poste d'aménagiste à la MRC des Appalaches.

Adoptée

7.11 - Demandes d'aide financière

2020-01-8627

7.11.1 - E2RT

Considérant la demande d'aide financière d'Espace entrepreneuriat de la région de Thetford (E2RT);

Considérant leur implication au sein des municipalités de la MRC afin de soutenir et de favoriser l'entrepreneuriat;

Considérant la compétence de la MRC en développement économie;

En conséquence, il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accordera un montant de 40 000 \$ pour l'année 2020 à E2RT, de 20 000 \$ pour les années 2021 et 2022;

Que les montants soient pris à même le Fonds de développement des territoires.

Adoptée

2020-01-8628

7.11.2 - CDAA

Considérant le mandat du Comité de développement agroalimentaire (CDAA) de mettre en œuvre le PDZA de la MRC des Appalaches;

Considérant l'importance de consolider le projet d'incubateur et de centre de transformation agroalimentaire sur le territoire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accordera un montant de 40 000 \$ pour l'année 2020 au CDAA, de 20 000 \$ pour les années 2021 et 2022;

Que les montants soient pris à même le Fonds de développement des territoires.

Adoptée

2020-01-8629

7.11.3 - Centre d'archives historique de la Région de Thetford

Considérant l'importance pour la région de conserver le Centre d'archives;

Considérant l'acquisition récente d'un fonds d'archives imposant de la Société minière Asbestos;

Considérant l'opportunité de participer au Programme Mécénat Placement Culture;

Considérant que la participation au programme permettrait de diversifier les sources de revenus du Centre d'archives;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accordera un montant de 50 000 \$ pour l'année 2020 au Centre d'archives historique de la Région de Thetford;

Que les montants soient pris à même le Fonds de développement des territoires.

Adoptée

2020-01-8630

7.11.4 - Centre de pédiatrie sociale des Appalaches

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accorde un montant de 10 000 \$ pour l'année 2020 au Centre de pédiatrie sociale des Appalaches;

Que cette contribution sera réévaluée annuellement.

Adoptée

2020-01-8631

7.11.5 - Conseil des aînés - Travailleuses de milieu

Il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accorde un montant de 6 000 \$ au Conseil des aînés afin de soutenir le projet des travailleuses de milieu.

Adoptée

2020-01-8632

7.11.6 - Conseil des aînés de la MRC des Appalaches - Bienveilleurs

Il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accorde un montant de 10 000 \$ au Conseil des aînés en lien avec le projet, afin de mettre en place un réseau de bienveilleurs et de bienveilleuses, et d'en assurer la coordination;

Que l'octroi de l'aide financière est conditionnel à l'acceptation de la demande d'aide financière du Ministère de la Santé et des Services sociaux pour ce même projet.

Adoptée

2020-01-8633

7.11.7 - TVCRA

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accordera un montant de 5 000 \$ pour l'année 2020 à la TVCRA pour la mise à jour de ses équipements et d'assurer la couverture médiatique et d'information sur le territoire de la MRC.

Adoptée

2020-01-8634

7.11.8 - Magasin général O'Brien

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accorde un montant de 10 000 \$ pour l'année 2020 au Magasin général O'Brien afin de le soutenir dans sa reprise des opérations à la suite de l'incendie survenu en 2019.

Adoptée

2020-01-8635

7.11.9 - APLTI - Association de Protection du Lac à la Truite d'Irlande

Il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accorde une aide financière de 5 000 \$ à l'Association de Protection du Lac à la Truite d'Irlande, pour la phase 3 du projet Agir ensemble pour la Haute-Bécancour.

Adoptée

2020-01-8636

7.11.10 - GROBEC

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accorde une aide financière de 3 000 \$ au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC), pour la phase 3 du projet Plan de contrôle des sédiments amiantés de la Haute-

Bécancour.

Adoptée

2020-01-8637

7.11.11 - CTMP

Il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accorde une aide financière de 5 000 \$ au CTMP, pour le projet Appui à l'établissement d'un centre d'accès à la technologie (CAT) en géométtallurgie au Cégep de Thetford.

Adoptée

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

8.1.1 - Certificat de conformité - Ville de Thetford Mines

2020-01-8638

8.1.1.1 - Règlement n° 745 - Thetford Mines

Attendu que le conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 16 décembre 2019, a adopté le règlement numéro 745 amendant le règlement de zonage numéro 148;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 19 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 745 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

8.1.2 - Certificats de conformité - Municipalité d'Adstock

2020-01-8639

8.1.2.1 - Règlement 255-19 - Municipalité d'Adstock

Attendu que le conseil de la municipalité d'Adstock, lors de sa séance du 9 décembre 2019, a adopté le règlement numéro 255-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;

Attendu que la municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 14 janvier 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 255-19 de la municipalité d'Adstock conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2020-01-8640

8.1.2.2 - Règlement 256-19 - Municipalité d'Adstock

Attendu que le conseil de la municipalité d'Adstock, lors de sa séance du 9 décembre 2019, a adopté le règlement numéro 256-19 amendant le règlement

relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 248-19;

Attendu que la municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 14 janvier 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 256-19 de la municipalité d'Adstock conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2020-01-8641

8.1.2.3 - Règlement 257-19 - Municipalité d'Adstock

Attendu que le conseil de la municipalité d'Adstock, lors de sa séance du 13 janvier 2020, a adopté le règlement numéro 257-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 14 janvier 2020;

En conséquence, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 257-19 de la municipalité d'Adstock conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

8.1.3 - Certificat de conformité - Municipalité Saint-Julien

2020-01-8642

8.1.3.1 - Règlement 372 - Municipalité de Saint-Julien

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Julien, lors de sa séance du 3 décembre 2019, a adopté le règlement numéro 372 amendant le règlement de zonage numéro 243;

Attendu que la municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 12 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 372 de la municipalité de Saint-Julien conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2020-01-8643

8.2 - Fonctionnaires désignés du règlement relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement de désigner Mme Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement de la MRC, à titre de fonctionnaire responsable de l'émission des certificats de même que Mme Marie-Lou Deschênes de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, à titre de fonctionnaire adjointe, pour l'application des dispositions du règlement n° 169 de la MRC relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement ou, en l'absence de Mme Boucher, M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier à signer les certificats d'autorisation relatifs au Règlement relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en

forêt privée.

La présente résolution remplace toutes les résolutions pouvant être précédemment adoptées et portant sur le même objet.

Adoptée

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

9.1 - Dépôt - SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC À LA TRUITE D'IRLANDE 2019

Dépôt du rapport 2019 de la qualité de l'eau du lac à la truite dans la municipalité d'Irlande.

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-01-8644

10.1 - Nomination - Délégué - Table sectorielle Municipale

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que soient nommés M. Gaston Nadeau, M. Pascal Binet et M. Ghislain Hamel représentants officiels de la MRC des Appalaches sur la Table sectorielle Municipale de la Société d'aide au développement de la collectivité de l'Amiante.

Adoptée

10.2 - Projets - Fonds de développement des territoires - FDT

10.2.1 - Volet Intermunicipal - Fonds de développement des territoires

2020-01-8645

10.2.1.1 - FDT - La brume des sommets - Saint-Julien

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Julien, totalisant 35 000 \$ pour l'installation d'un brumisateur, de mobilier urbain et de jeux aquatiques. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 24 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8646

10.2.1.2 - FDT - Pédagogique enfant nature - CPE Le Champignon

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet du CPE Le Champignon, totalisant 94 245 \$ pour l'acquisition d'équipements et de matériel didactique pour 15 organismes de la petite enfance. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 12 695 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8647

10.2.1.3 - FDT - Maximisation du simulateur incendie - East Broughton

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'East Broughton, totalisant 55 000 \$ concernant des travaux d'aménagement pour en faire un lieu d'information pour le grand public. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 24 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

10.2.2 - Volet local - Fonds de développement des territoires

2020-01-8648

10.2.2.1 - FDT - Aire de repos dans le sentier pédestre au Parc des cervidés - Club de chasse et pêche de St-Méthode et St-Daniel

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet du Club de chasse et pêche de Saint-Méthode et de Saint-Daniel, totalisant 10 000 \$ pour l'installation d'une aire de repos dans le sentier pédestre au Parc des cervidés. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 000 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches et d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8649

10.2.2.2 - FDT - Zone interactive - Adstock

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'Adstock, totalisant 10 000 \$ pour l'aménagement d'une salle de jeux au Complexe sportif du secteur Sain-Méthode pour les 10-17 ans. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8650

10.2.2.3 - FDT - Aménagement d'un local de loisirs pour les adolescents - Kinnear's Mills

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Kinnear's Mills, totalisant 18 000 \$ pour L'aménagement d'un local de loisirs pour les adolescents. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le

protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8651

10.2.2.4 - FDT - Bac à jouets libre-service dans le parc municipal - Kinnear's Mills

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Kinnear's Mills, totalisant 1 500 \$ pour un bac à jouets libre-service dans le parc municipal. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 1 050 \$.

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8652

10.2.2.5 - FDT - Développement des attraits touristiques du Barrage Pomerleau - Sainte-Clotilde-de-Beauce

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, totalisant 16 148 \$ pour le développement des attraits touristiques du Barrage Pomerleau. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Carl Dubois et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, cependant la présente acceptation est assortie de la recommandation suivante : D'être vigilant si d'autres phases de développement quant au respect des règles de la CPTAQ.

D'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8653

10.2.2.6 - FDT - Éclairage de scène et équipements techniques à l'église Holy Trinity, phase 2 - Irlande

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'Irlande, totalisant 9 050 \$ pour l'éclairage de scène et les équipements techniques à l'église Holy Trinity – phase 2. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 6 335 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8654

10.2.2.7 - FDT - Vivre au sommet des Appalaches - Saint-Julien

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du

projet de la municipalité de Saint-Julien, totalisant 11 000 \$ pour Vivre au sommet des Appalaches, une Campagne de visibilité pour la municipalité. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, cependant la présente acceptation est assortie de la recommandation suivante : De réaliser une démarche politique familiale.

D'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8655

10.2.2.8 - FDT - Prolongement du sentier pédestre de la rivière Bullard - Saint-Jean-de-Brébeuf

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, totalisant 10 715 \$ pour le prolongement du sentier pédestre de la rivière Bullard. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8656

10.2.2.9 - FDT - Aménagement d'espaces familiaux au Musée minéralogique et minier de Thetford Mines - Musée minéralogique et minier de Thetford Mines

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet du Musée Minéralogique et Minier de Thetford Mines, totalisant 25 500 \$ pour l'aménagement d'espaces familiaux au Musée Minéralogique et Minier de Thetford. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8657

10.2.2.10 - FDT - Embellir-cueillir-unir/ Les Incroyables comestibles phase 3 - Thetford Mines

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 11 500 \$ pour Embellir, cueillir et unir les Incroyables comestibles – Phase 3. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes

prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8658

10.2.2.11 - FDT - Aménagement du deuxième étage de la Station des arts - Thetford Mines

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 14 500 \$ pour l'aménagement du deuxième étage de la Station des arts. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8659

10.2.2.12 - FDT - Mise en place d'un projet d'Éco-cup événementiels - Thetford Mines

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 10 700 \$ pour la mise en place d'un projet d'Éco-cup événementiels. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8660

10.2.2.13 - FDT - Aménagement d'un jeu d'eau dans le secteur de Robertsonville - Thetford Mines

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 165 000 \$ pour l'aménagement d'un jeu d'eau dans le secteur de Robertsonville. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8661

10.2.2.14 - FDT - Ajout d'un module 18 mois-5 ans dans le parc-école de Robertsonville - Thetford Mines

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 32 000 \$ pour l'ajout d'un module pour les enfants de 18 mois - 5 ans dans le parc-école de Robertsonville. L'aide

du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8662

10.2.2.15 - FDT - Ajout d'un module 18 mois-5 ans dans le parc de la rue Coleraine - Thetford Mines

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 32 000 \$ pour l'ajout d'un module pour les enfants de 18 mois - 5 ans dans le parc de la rue Coleraine au quartier Mitchell. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8663

10.2.2.16 - FDT - Ajout d'un module 18 mois-5 ans dans le parc du quartier Saint-Maurice - Thetford Mines

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la Ville de Thetford Mines, totalisant 32 000 \$ pour l'ajout d'un module pour les enfants de 18 mois - 5 ans dans le parc du quartier Saint-Maurice. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8664

10.2.2.17 - FDT - Module de jeux au site patrimonial de St-Jacques-de-Leeds - Saint-Jacques-de-Leeds

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, totalisant 11 000 \$ pour un module de jeux au site patrimonial de Saint-Jacques-de-Leeds. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, cependant la présente acceptation est assortie de la recommandation suivante : De s'assurer de l'harmonie du module avec l'esprit du site patrimonial.

D'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente

avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8665

10.2.2.18 - FDT - Sentier lumineux au site patrimonial de St-Jacques-de-Leeds - Saint-Jacques-de-Leeds

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, totalisant 11 000 \$ pour un sentier lumineux au site patrimonial de Saint-Jacques-de-Leeds. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, cependant la présente acceptation est assortie de la recommandation suivante : De s'assurer de l'harmonie des lumières avec l'esprit du site patrimonial.

D'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2020-01-8666

10.2.2.19 - FDT - Plan d'aménagement - Saint-Julien

Considérant qu'après évaluation, les membres du comité d'analyse du Fonds de développement des territoires 2019-2020 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Julien, totalisant 11 000 \$ pour un plan d'aménagement. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2019-2020 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

11 - AFFAIRES NOUVELLES

2020-01-8667

11.1 - Comité d'abattage d'arbres

Il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement de nommer les membres du Conseil de la MRC suivants à titre de représentants de la MRC au sein du Comité d'abattage d'arbres:

- M. Ghislain Hamel
- M. Dave Lachance
- M. Guy Roy
- M. Paul Vachon

Adoptée

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 12 février 2020.

2020-01-8668

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 56.

Adoptée

PAUL VACHON, PRÉFET

**LOUIS LAFERRIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**